



## Formulaire joueurs lateborn / overage

A soumettre à: patrick.droz@sihf.ch

**Joueur:** Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

**Club:** Nom du club  
(qui désire aligner le joueur) \_\_\_\_\_

Alignement auprès de quelle équipe \_\_\_\_\_

Adresse courriel du demandeur: \_\_\_\_\_

**Médecin:** Date du contrôle: \_\_\_\_\_  
(pas avant le 1.8.)

Taille / poids du joueur \_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_ kg

Lieu / date: \_\_\_\_\_

Signature / cachet du médecin \_\_\_\_\_

**Important:** Les examens médicaux ne sont nécessaires que pour les catégories de performance dans lesquelles une preuve de la taille et du poids est requise. Pour être autorisé à jouer chez les U15-Elit (dans la mesure où les critères taille/poids ne sont pas remplis), une attestation d'un institut de radiologie doit être jointe pour confirmer l'âge osseux.

**SIHF:** Décision:  Demande approuvée  
 Demande rejetée

Raison du refus: \_\_\_\_\_

- La demande pour un joueur overage/lateborn avec confirmation du poids et de la taille par un médecin, ne doit être envoyée par le club qu'après le 1er août. Pour les joueurs qui n'ont pas de critères overage à remplir en termes de taille et de poids, il n'est plus nécessaire de soumettre un formulaire.
- Le droit de jouer dans la classe d'âge inférieure/plus jeune est valable jusqu'à ce que 3 matchs aient été joués dans la classe d'âge supérieure/plus âgée (donc p. ex. trois matchs chez les U20 = plus de droit de jouer pour les U17 en tant que joueur overage). Font exception à cette règle les filles de l'année de naissance plus jeune U17 et U15 (voir règlement correspondant selon l'article 101) qui jouent en U15, respectivement U13.
- Dans la catégorie d'âge inférieure, le principe des 3 croix s'applique également à un joueur overage (sauf au niveau U13).
- Les critères overage sont indiqués dans l'article 108 du règlement de jeu SEAF.